

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNULE ET REPLACE LA DELIBERATION DU 4 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Charlotte VIGNEUX, Maire.

Présents : Mme Charlotte VIGNEUX, Mme Claire LE GALL, M. Claude CHAUSSADAS, M. Fabrice ORDRONNEAU, M. Noël FAUCHERON, M. Yannick BRETON, Mme LISON RETAILLEAU, M. Guillaume KERBRAT, M. Alexandre LIEVRE, Mme Cécile MAUNY, M. Bernard DANIAUD, Mme Marie-Thérèse LECERF, M. Antoine BOUCHU.

Nombre de Conseillers :	En exercice	: 13
	Présents	: 7
	Absents	: 6
	Pouvoir	: 1

Secrétaire de séance : Fabrice Ordronneau

2024 -11-4 : DM n°4 : Frais d'études (sorties d'inventaires)

Rapporteur : Madame Le Maire : relevé des frais d'étude en cours

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE
203	HONO LOT LE MOULIN	HONORAIRES LOTISSEMENT LE MOULIN	20/05/20	10500
203	11	ETUDE ECOLE	29/10/08	350
203	2021-05	HONORAIRES PC ATELIER MUNICIPAL	26/05/21	720
203	2031-2014-1	port de l'épine	03/03/14	1522,5
203	299	ETUDE TOPOGRAPHIQUE	09/09/08	1590,68
203	353	PLAN D'ACCESSIBILITE	08/02/11	2332,2
203	354	ANNONCE VOIRIE ROUTE DE MOREILLES	09/03/11	455,19
203	440	ETUDE DE FILIERE ASSAINISSEMENT	31/12/14	1525
203	90005212931615	facture 2017.145 - 2017.362 - honoraires SPL proje	27/10/17	7837,67
203	90005321253415	FACT 2017.664 - AD09SPL - Honoraires assistanc	06/02/18	1213,88
203		frais d'études, de recherche et de dével		28047,12

Les frais d'études correspondants au lotissement n'étant pas à comptabiliser dans cette Décision Modificative car elle concerne le budget annexe « lotissement », le montant proposé est de 20 000 euros.

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
opérations d'ordre		opérations d'ordre	
Total	0,00 €	Total	0,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
opérations d'ordre		opérations d'ordre	
2131-041	20 000,00 €	203-041	20 000,00 €
Total	20 000,00 €	Total	20 000,00 €
TOTAL DEPENSES	20 000,00 €	TOTAL RECETTES	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité POUR la décision modificative n°4 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme,
En mairie le 6 novembre 2024

Le Maire,
Charlotte VIGNEUX



Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage dans le tableau extérieur de la mairie.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.